

Le mardi 11 avril 2023 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Reun TRÉGUER, Maire.

Nombre de
conseillers en
exercice : **11**

Présents : 9
Votants : 9

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception d'Isabelle LAMOUR et de Robert ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Myriam GUÉNEUGUÈS

Monsieur Tayeb-Alexandre S'HIEH, inspecteur des finances publiques et conseiller aux décideurs locaux assistait à la réunion

0.03. 23 ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIÈRE REUNION

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité des membres présents

1.03.23 FIXATION DES TAUX COMMUNAUX

Suite à la commission de finance, réunie le 22 mars, Mr le Maire propose à l'assemblée de maintenir pour 2023 les taux 2022.

Les bases augmentent de 7,1 % en 2023. Par ailleurs, la taxe d'habitation est totalement supprimée sur les résidences principales au 01/01/2023, elle est en revanche maintenue sur les résidences secondaires et les logements vacants.

	base	taux	Produits attendus
Taxe foncière bâti	224 900	29,94	67 335,00 €
Taxe foncière non bâti	34 900	43,89	15 318,00 €
Taxe d'habitation	18 164	11,55	2 098,00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Fixe le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'exercice 2023 à 29,94 %**
- **Fixe le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'exercice 2023 à 43,89 %**
- **Fixe le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants pour l'exercice 2023 à 11,55 %**

2.03.23 AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022

Suite à la commission de finance, réunie le 22 mars, Mr le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 de la façon suivante :

Résultat de fonctionnement 2022	105 452,32 €
Part affecté à l'investissement	80 000,00 €
Excédent reporté en fonctionnement	25 452,32 €

Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité des membres présents

3.03.23 BUDGET PRIMITIF 2023

Suite à la commission de finance, Mr le maire présente à l'assemblée le Budget Primitif pour l'exercice 2023 :

Les comptes s'équilibrent en dépense et recette de fonctionnement à 220 522 €
Les comptes s'équilibrent en dépense et recette d'investissement à 329 093 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, ADOPTE le Budget Primitif 2023

À l'issue du vote du budget, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Tayeb-Alexandre S'HIEH, conseiller aux décideurs locaux de la Direction Départementale des Finances Publiques. Celui-ci présente à l'assemblée une analyse de la situation financière de la commune et les nouvelles évolutions des services fiscaux.

4.03.23 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Foyer Rural	1 200 €
Société de Chasse de Tréouergat	250 €
Bibliothèque de Tréouergat	500 €
Club de St Ergat	150 €
UNC Ploudal / Portsall	40 €
UNC Plouguin/Tréouergat	80 €
Service de remplacement des Vallons	90 €
Strollad C'hoariva Plougin	120 €
Clubs sportifs (<i>sur demande écrite</i>)	10 €/ adh

Activité scolaire : Ecole, Collège, Lycée Professionnel - Centre d'Apprentissage - Ecole Familiale (sur demande écrite)	30 €/élève
Bagad an Eor Du	50 €
Association des éleveurs du bout du monde	50 €
Croix Rouge Française Délégation de St-Renan	100 €
VIE LIBRE Comité Départemental	20 €
RESTAURANT DU CŒUR	200 €
FNATH (section Ploudalmézeau)	50 €
Amicale Cantonale des Donneurs de Sang	50 €
Association BRUDED (0,32 €/hab)	106,24 €
Solidarité Paysan du Finistère	50 €
Association France Alzheimer	50 €
ADMR des 2 Abers	200 €
Arvorig FM	50 €
Association des Amis d'Alexis Ploudalmézeau	100 €
ADAPEI Départementale	100 €
SECOURS POPULAIRE	150 €
EAUX ET RIVIERES	50 €
AFSEP scléroses en plaque	50 €
SECOURS CATHOLIQUE	50 €
APF France Handicap délégation du Finistère	50 €
Enfance et Partage	50 €
Association des Laryngectomisés	50 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, ADOPTE les subventions 2023. Les élus concernés par certaines subventions n'ont pas pris part au vote de celles-ci.

5.03.23 BÂTIMENT DE TI BRAS

Avant d'entreprendre tous travaux de rénovation du bâtiment de Ti Bras, il est nécessaire de mener des études de diagnostic amiante, plomb et d'état parasitaire. Des devis ont été demandés auprès de différents bureaux d'étude.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de confier ces travaux à FEI, Finistère Expert Immobilier, moins disant, pour un montant HT :

	Amiante	Plomb	Etat parasitaire
Finistère Expert Immobilier	300 € + 40 €/prélèvement	150 €	100 €

6.03.23 DEVIS JVS

Considérant que la collectivité doit adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024, il est nécessaire de changer de logiciel comptable.

Pour ce faire, JVS Mairistem, le prestataire informatique, propose de migrer de Horizon Online incompatible à la M57, vers Horizon Cloud Infinity, mode Saas. Il s'agit d'un abonnement annuel via internet pour un montant annuel de 882 € HT, il comprend la comptabilité, le budget et la paie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à signer le contrat d'abonnement pour une durée de 3 ans auprès de la société JVS Mairistem.

QUESTIONS DIVERSES

Suite à une demande du Foyer Rural, le conseil autorise les bénévoles de l'association à réaliser quelques travaux d'amélioration de la cabane du bas du champ des fêtes.

Le remplacement du 2ème déshumidificateur de Ti Bras est envisagé.

Le nettoyage de printemps aura lieu le samedi 22 avril